

Réf.	2023	CCAS	34
------	------	------	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
24/11/2023	24/11/2023	11	6	9

L'an deux mille vingt-trois le cinq décembre à 18h, le Conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni 42, Grande Rue à Breuillet, en salle du Chapitre, sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Présidente du CCAS de Breuillet.

Etaient présents : Mmes MAYEUR, PEREZ, JACQUEMIN, COCHET
M. MAHE, GE

Etaient absents : Mme LONGS-BOSSE (pouvoir à Mme PEREZ), M. BEVE (pouvoir à M. GE), M. HILLION (pouvoir à Mme COCHET), Mme LALEUF (excusée), Mme FERREIRA

Mme PEREZ a été élue secrétaire.

OBJET : REVALORISATION DU RESTE A VIVRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2019 CCAS 24 du 25 septembre 2019 relative au montant du reste à vivre utilisé par la Commission permanente du CCAS,

Vu la délibération 2020 CCAS du 24 juin 2020 relative au règlement intérieur du CCAS,

Considérant l'augmentation du coût de la vie et la part croissante d'une nouvelle population de personnes non inclus dans les critères d'attribution du CCAS,

Considérant l'intérêt d'un alignement sur le montant départemental pour le calcul de la moyenne économique, appelé « reste à vivre », afin d'harmoniser les dossiers proposés par les différents partenaires sociaux, améliorer la collaboration et répondre aux nouveaux besoins,

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le montant du « reste à vivre » à 9 € par jour et par personne.

AUTORISE la modification du Règlement Intérieur, prenant en compte ce nouvel élément.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Mme La Présidente du CCAS



Véronique MAYEUR

Mis en ligne le 12/12/2023 à 11h03

REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2023

Application agréée E-legalite.com